



Déroulement d'une main couante

Par **Shinoa**, le **18/11/2009** à **22:26**

Bonjour,rnrnje me tourne vers vous pour avoir des precisions sur le deroulement d'une main courante:rnrn- où la fairern- que dirern- la personne faisant l'objet de notre main courante est elle mise au courant?rn- si cette personne a deja un casier judiciaire et du sursis sur le dos qu'est ce ça engendre?rn-faut il apporter des preuves? rnrnVoila je suis perdue et ne sais que fairernmerci de vos reponses

Par **cloclo7**, le **19/11/2009** à **17:28**

Bonjourrnrnune main courante se dépose auprès du commissariat.rnrncependant sachez que les main courantes n'ont aucune valeur probante puisqu'elles sont faites selon les déclarations de leur auteur.rnrnla personne concernée n'est pas informée ni même inquiétée.rnrnLa main courante est gentiment classée dans un tas de papier